

OFFRE D'EMPLOI
DIVISION ENVIRONNEMENT
Service du développement et de l'aménagement du territoire

Agent / agente de sensibilisation - Environnement
Poste étudiant / étudiante
Saison estivale 2017

Nature et caractéristiques de la fonction

Sous la responsabilité du coordonnateur en environnement, l'agent de sensibilisation - Environnement réalise des interventions environnementales auprès de citoyens résidentiels et corporatifs. Il circule à vélo et en auto afin de rencontrer les citoyens dans leur milieu. Il sensibilise, informe et conseille le public en matière de protection de l'environnement en organisant et en participant à différentes activités de la division. Il peut être appelé à effectuer des inspections afin de vérifier la conformité des divers règlements et lois entourant l'environnement et peut émettre des avis ou des constats d'infraction. Il participe à des études et des travaux de nature technique dans le cadre de dossiers environnementaux. Il réalise des recherches, compile des données, accomplit diverses tâches administratives. Il collabore avec les employés de la division Environnement.

Exigences

- Étudier dans une discipline reliée à l'environnement ou dans une discipline connexe ;
- Expérience en animation ou en vulgarisation scientifique (atout) ;
- Connaissance du territoire de la ville (atout) ;
- Permis de conduire valide / classe 5 ;
- Bilinguisme (atout) ;
- Sens développé du service à la clientèle ;
- Savoir transmettre de l'information ;
- Résolution de problèmes ;
- Habileté à travailler en équipe ;
- Être organisé ;
- Autonomie ;
- Disponible à revenir témoigner à la cour municipale après la période d'emploi.

Horaire de travail et avantages sociaux

La semaine régulière de travail est de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine pour une durée de 16 semaines. Les heures normales de travail sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour l'horaire d'été, les heures sont de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi et de 7 h 30 à 12 h le vendredi.

L'agent de sensibilisation en environnement peut être appelé à travailler selon un horaire variable (jour, soir et fin de semaine), et ce, selon les modalités indiquées à la convention collective en vigueur.

Le salaire et les avantages sociaux respectent les dispositions de la convention collective de travail en vigueur. Le taux horaire au premier échelon se situe actuellement à **19,73 \$**.

Date d'entrée en fonction

Mai 2017

Période d'affichage

Du 10 au 24 février 2017

Inscription

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire « offre de service » en ligne au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca sous l'onglet « Emplois » en indiquant le titre du poste convoité et **en joignant une lettre de présentation et leur *curriculum vitae* avant 16 h 30 le 24 février 2017**, ou à nous faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

**Service des ressources humaines
Ville de Vaudreuil-Dorion
190, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L3**

Équité en emploi

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à nous mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.